

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 12/2008**

**concernant la demande d'un crédit  
d'étude pour le Plan Partiel d'Affectation  
PPA « En Bendes »**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission:  
le 15 mai 2008 à 19h00

en la salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23

## Crédit d'étude pour le PPA « En Bendes »

### S O M M A I R E

#### Chapitres

1.     Objet du préavis
2.     Historique
3.     Opportunité
4.     Présentation de l'étude préliminaire d'implantation
5.     Crédit d'étude (honoraires)
6.     Planification
7.     Conclusions générales
8.     Conclusions du préavis

St-Légier-La Chiésaz, le 21 avril 2008

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de Fr. 52'600.- pour finaliser le projet de PPA « En Bendes »

## 2. Historique

L'étude du PPA « En Bendes » a commencé en 1999 dans le but de régler les problématiques des activités équestres en zone agricole, de la piste de trot et son extension projetée, de l'activité de dépôt et tri des matériaux de construction, ainsi que la création d'une déchetterie communale.

Cette étude a été interrompue en 2003 suite aux événements suivants :

- ⇒ L'abandon de la piste de trot ;
- ⇒ La perspective de la création d'une déchetterie intercommunale avec les communes de Blonay et de la Tour-de-Peilz à proximité du manège de Villard ;
- ⇒ La renonciation de l'entreprise Grisoni & Zaugg SA à poursuivre son exploitation.

En début de législature, mi 2006, la nouvelle Municipalité de la Tour-de-Peilz, informait notre commune de l'abandon définitif de l'idée de créer une déchetterie intercommunale près du manège de Villard.

Dès début 2007, il est apparu, tant au triage forestier de la Veveyse, qui produit des plaquettes de bois pour le chauffage à distance, qu'à la Municipalité qui était à la recherche d'un site pour un centre de tri que l'emplacement de Bendes pourrait parfaitement convenir.

La Municipalité a entrepris une étude d'opportunité avec la collaboration des services communaux concernés ainsi que du triage forestier de la Veveyse, qui a permis de confirmer le bien-fondé de cette optique.

A la demande de la Commune de St-Légier-La Chiésaz, le Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA), a accordé en date du 7 juin 2007 une suspension de délai de deux ans pour la remise en état complète du site de Bendes, avec une possibilité de prolongation d'une année.

Dans le préavis no 02/2008 concernant le centre de tri provisoire du Chapon, la Municipalité prenait l'engagement de mener à terme le PPA de Bendes dans les meilleurs délais.

### 3. Opportunité

Aujourd'hui, la Municipalité estime que les conditions sont réunies pour mener à bien l'étude du PPA « En Bendes », pour les raisons suivantes :

- ⇒ Le succès des chauffages à bois dans le district nécessite un lieu de stockage des plaquettes à bois, géré par le triage de la Veveyse ;
- ⇒ La Commune de St-Légier-La Chiésaz est à la recherche d'un site définitif pour son centre de tri des déchets. Plusieurs communes ont aussi manifesté leur intérêt pour être associées à la réflexion qui pourrait en faire un centre de tri intercommunal ;
- ⇒ Dans une vision à long terme, il apparaît par ailleurs comme judicieux d'y prévoir également le futur emplacement du service de voirie, parcs et jardins ;
- ⇒ La régularisation des activités équestres.

On peut remarquer que ce site est décentré par rapport au centre du village et aux quartiers d'habitation. Nonobstant ce constat, la Municipalité a effectué ce choix en tenant compte de plusieurs considérations parfois contradictoires :

- ⇒ La population souhaite, certes, un centre de tri situé à proximité
- ⇒ Mais mis à part le fait que les terrains situés au centre du village sont denrée rare et onéreuse, un projet de centre de tri y aurait pour conséquence une levée de boucliers de la part des voisins
- ⇒ Le site de Bendes dans sa configuration envisagée génèrera un trafic poids lourd nettement inférieur à celui de l'activité antérieure
- ⇒ Le trafic de véhicules légers ne créera pas une surcharge du trafic actuel, tel que ce serait le cas dans des secteurs plus problématiques tels Milavy
- ⇒ Une partie des infrastructures de génie civil existantes sur le site pourra être réutilisée à bon escient
- ⇒ Le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), ainsi que le SESA, ont déjà donné un préavis favorable aux intentions qui leur ont été exposées, sous réserve bien-entendu des résultats de cette étude.

### 4. Présentation de l'étude préliminaire d'implantation

Le plan annexé donne à titre indicatif, l'utilisation des surfaces :

- ⇒ 2'800 m<sup>2</sup> pour la construction de halles de stockage à bois ;
- ⇒ 3'200 m<sup>2</sup> pour le centre de tri des déchets ;
- ⇒ 3'600 m<sup>2</sup> pour la construction à long terme de bâtiments dévolus à la voirie.

Le coût des travaux, à ce stade, n'a pas été évalué. Il fera l'objet de préavis spécifiques, une fois le PPA « En Bendes » mis en vigueur.

## 5. Crédit d'étude (honoraires)

L'étude préliminaire d'implantation a été effectuée avec M. Grangier, ingénieur civil, du bureau Agplan SA à la Tour-de-Peilz, pour un montant de CHF 7'381.40, TTC, à charge du compte No 410.3185 « Honoraires et frais d'expertises » en 2007.

L'achèvement de l'étude du PPA « En Bendes » nécessite les prestations suivantes :

Prestations	Montants	Total
<u>Bureau d'urbanisme Atau à Lausanne</u>		
• Analyse des données, inventaire des contraintes	3'000.00	
• Avant-projet sur la base de l'étude d'implantation	9'000.00	
• Projet définitif, mise à jour rapport 47 OAT	6'750.00	
• Etablissement du dossier d'enquête	4'500.00	
• Préparation dossier pour adoption Conseil communal	2'250.00	
• Séances d'information	2'500.00	28'000.00
<u>Bureau Team Plus, volet circulation</u>		
• Récolte des données de base	3'000.00	
• Génération de trafic	2'500.00	
• Itinéraires d'accès	2'000.00	
• Impacts et mesures	3'000.00	
• Séances	3'000.00	13'500.00
Honoraires géomètre	3'000.00	3'000.00
Frais de reproduction et débours	2'000.00	2'000.00
Divers et imprévus (5%)	2'325.00	2'325.00
Total brut		48'825.00
TVA 7.6% (en partie récupérable)		3'710.70
<b>Total TTC arrondi à</b>		<b>52'600.00</b>

La participation financière du triage forestier de la Veveyse (env. 20%) sera portée en déduction de ce montant.

## 6. Planification

La planification d'intention est la suivante :

⇒ Etude du PPA	juin à décembre 2008
⇒ Consultation des services cantonaux	janvier à février 2009
⇒ Enquête publique	mars 2009
⇒ Préavis au Conseil communal	juin 2009
⇒ Adoption par le Département cantonal compétent	septembre 2009

Une fois le PPA adopté, l'élaboration d'un projet de construction de centre de tri sera lancé dans le cadre d'un préavis séparé.

## 7. Conclusions générales

La Municipalité considère ce PPA comme une pièce essentielle de sa politique de gestions des déchets qu'elle souhaite mener avec une vision régionale. Elle entend s'en donner les moyens en incluant dans l'étude du PPA la création d'un centre de tri des déchets, éventuellement intercommunal.

Elle souhaite aussi respecter son engagement quant au caractère provisoire du centre de tri au Chapon dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire en août 2008.

## 8. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 52'600.-
- ⇒ Encaisser la participation du triage forestier de la Veveyse
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante
- ⇒ Autoriser la Municipalité à amortir le solde de cette dépense à charge du compte 450.3185 « Transport et élimination des ordures », sur les exercices courants

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : plan de l'étude préliminaire d'implantation

Municipal délégué : M. Dominique Epp

